

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1173

présenté par
M. Berville

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	41 387 105	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	41 387 105
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	41 387 105	41 387 105
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement transfère 41 387 105 € en AE et en CP de l'action « Appui au réseau culturel et de coopération » du programme 185 "Diplomatie culturelle et d'influence" vers l'action « Contributions internationales » du programme 105 "Action de la France en Europe et dans le monde". L'amendement vise à souligner la nécessité de renforcer, au moins à la hauteur de ce qu'ils

représentaient en 2025, les crédits prévus pour l'action « Contributions internationales ».

Dans une période de regain des tensions au niveau mondial et d'affaiblissement progressif du multilatéralisme, l'attachement de la France aux organisations internationales doit en effet être rappelé.

La période de repli sur soi qui caractérise de plus en plus la scène internationale risque de conduire à un monde multipolaire sans règles claires, où chaque État cherche avant tout à maximiser ses intérêts à court terme. Retrait de l'accord de Paris, de l'Unesco ou de l'OMS, les Etats-Unis de Donald Trump sont aux avant-postes de cette remise en question du multilatéralisme. Ses attaques lors de son discours à l'Assemblée générale de l'ONU alors que l'organisation célèbre ses 80 ans ont été d'une violence rare. Qualifiant le changement climatique de « plus grande arnaque jamais perpétrée dans le monde », le Président américain a vivement critiqué l'ONU considérant qu'elle alimente les conflits plutôt que les résoudre.

Des agissements qui alimentent la montée d'un discours anti-ONU dans plusieurs pays, tels que l'Inde, la Turquie ou Israël. S'y ajoutent la multiplication de retraits ou de menaces de retrait d'organisations multilatérales (exemple du Brésil de Jair Bolsonaro vis-à-vis de l'OMS en 2020). Des attaques qui affaiblissent fortement les capacités de ces institutions. Suite au retrait américain de l'OMS, le directeur de l'organisation annonçait être contraint de réduire de 20% son budget, entraînant des réductions massives de personnels et d'aides.

Puissance d'équilibre, attachée au droit international et au multilatéralisme, la France se doit de défendre une diplomatie du dialogue, du compromis et des règles communes. Lutte contre le changement climatique, multiplication des conflits armés, régression du respect du droit international...les enjeux de notre siècle nécessitent que les nations travaillent de concert. L'engagement de notre diplomatie en ce sens doit se traduire dans le budget 2026. Néanmoins, l'auteur de cet amendement ne souhaitant aucunement diminuer le programme 185 déjà peu doté, il demande en conséquence au Gouvernement de lever le gage pour abonder l'action « Contributions internationales ».